

Anglois de la France ; & victorieux de ces opiniâtres ennemis, il maintint avec autant d'honneur que de religion le Traité fait avec le Duc de Bourgogne.

On étoit deshonoré parmi les François, dit saint Bernard, si on violoit son serment, quand même un ennemi l'avoit exigé avec injustice : *Probro dicebatur apud Francigenas juramentum solvere, quantumlibet male publice juratum.* Plusieurs de nos Princes ont souvent mieux aimé hazarder leur Couronne, & même exposer leur vie, que de signer des Traités ou de prêter des sermens qui bleffoient leur honneur ou leur conscience ; & qu'ils prévoyoit qu'ils ne pourroient pas observer dans la suite.

On sçait ce qui arriva à saint Louis après la perte de la bataille de la Massoure. Ce Prince que son zèle & son courage avoient conduit en Egypte, s'y trouva prisonnier des Sarrasins avec un grand nombre de ses Sujets. On convint de sa rençon & de la leur. Il étoit question de part & d'autre de prêter les sermens nécessaires pour confirmer le Traité. On ne pouvoit prendre trop de précaution contre des Infidèles qui se faisoient un mérite de manquer de foi aux Chrétiens. Saint Louis, instruit par un Syrien appelé Nicolas Dacre, exigea des Emirs certaines formules de serment qui, dans les principes de leur Religion, passoient pour inviolables. " Ils firent, dit Join-

„ ville, trois sermens differens : le premier, que
„ s'ils manquoient à leur parole, ils vouloient
„ être honnis comme cil qui alloit nuë tête en
„ pelerinage au tombeau de Mahomet, ou com-
„ me cil qui laissoit sa femme, & la reprenoit
„ après ; ou enfin, comme le Sarrasin qui man-
„ ge de la chair de porc. Les Emirs de leur côté